

OPE : l'été sera chaud....

La CFDT a été reçue en plénière ce lundi 20 mars en compagnie de la CGT et de FO, pour évoquer la nouvelle organisation d'été. SUD n'a pas daigné s'y rendre !

La mise en place d'une OPE (*Organisation Précaire d'Eté*) présage d'une forte canicule sur Paris 12 PDC !

La CFDT demande aux agents d'agir, de réagir, avant de devoir se prémunir face aux conséquences de l'OPE qui s'annonce.

S'il est possible de se protéger de la grippe aviaire, de lutter contre le CPE (manifestation du mardi 28 mars, on remet ça ...), soyez persuadés que l'on peut trouver aussi un autre vaccin à l'organisation d'été qui nous attend !

■ Une négociation aux résultats mitigés...

La CFDT a demandé et obtenu que l'ensemble des agents soit consulté pour s'exprimer sur le moins pire des 2 scénarios.

Des groupes de travail vont être constitués très prochainement afin de déterminer la nouvelle organisation du travail sur ces 2 scénarii. Gageons que la Direction dans un souci de dialogue, s'inspire de ces travaux et fasse évoluer son projet ???

C'est pourquoi, la CFDT souhaite qu'un maximum d'agents puissent y participer afin d'améliorer ces organisations.

■ O.P.E : « je t'aime, moi non plus ! »

Cette OPE tient **uniquement** compte des besoins, nécessités de service de Paris 12 PDC.

Où sont les agents dans tout ça ? même pas en vacances !!!

La CFDT réclame que tous les agents puissent prendre des congés durant cette période estivale. Aujourd'hui, la seule contre-partie de cette OPE est de dégager des congés supplémentaires sur la période du 25 décembre au 8 janvier en utilisant les CDD non employés durant l'été . Noël avant l'heure !

La direction décrète après nous avoir écouté (du Villepin !) :

Obligation de prendre 3 semaines consécutives durant l'été...**SAUF** que dans cette période du 31 juillet au 19 août et avec l'OPE définie, il est impossible de poser 3 semaines consécutives pour tous les agents.

Alors, sur les quartiers où les agents resteront à 5, sur la période du 31 juillet et le 19 août, par choix ou par nécessité, que nous propose t-on ?

M. le directeur nous offre généreusement 2 choix :

- 1° L'un des agents se verra imposé ses vacances.
- 2° L'un des agents devra aller travailler sur un autre quartier.
-

Du Villepin !!! on vous écoutera, mais on décide !

Non, M. le directeur ! La CFDT réclame que vous teniez compte des souhaits des agents. Cette organisation d'été *peut et doit être* améliorée ! Revoyez votre copie, il est encore grand temps de faire vivre le dialogue social !

■ De timides avancées sur les scénarios proposés !!!

Entrons maintenant dans le détail de ce qui change par scénario :

- **Pour le scénario à 3 :**
Suppression des recommandés le lundi.
La sortie s'effectuera au minimum à 9H30.
La cabine s'ajustera pour que vous puissiez rendre les recommandés avant 12H30.
- **Pour le scénario à 4 :**
Un redécoupage des quartiers les jours où vous serez à 4, par souci d'harmonie.
On aurait, les mercredis, jeudis et vendredis 4 tournées OO+OS.

Pour ces scénarii, la CFDT a demandé la **création de dépôts supplémentaires** pour l'ensemble du courrier à destination des gardiennes ou des sociétés qui ne serait pas en charge par les lignes UI/DR.

La CFDT réclame en outre, des **compensations** pour ceux qui travailleraient 2 semaines de 6 jours consécutifs, en début ou fin d'organisation d'été. Sur ce point, la direction a été incapable de nous dire quelles étaient les brigades impactées. Le flou total !

Conclusion :

Au final, nous considérons que ces avancées obtenues sont insuffisantes, et qu'elles ne sont pas acceptables en l'état.

La CFDT vous demande de participer nombreuses et nombreux à ces groupes de travail pour vous faire entendre ! C'est ensemble, tous ensemble et unis que nous obtiendrons des résultats concrets et satisfaisants sur Paris 12 PDC.

Renforcez-vous, Rejoignez-nous !



Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle)..... Prénom..... Date de naissance.....

Adresse personnelle

Code postal..... Ville.....

Etablissement Ville

Niveau de fonction Statut : Droit Privé, ACO, Fonctionnaire : Indice brut.....

Salaire annuel net imposable.....Euros

**J'adhère au syndicat CFDT des Postes et Télécommunications
affilié à la Fédération Unifiée des travailleurs des Postes et Télécommunications.**

Ma cotisation sera égale à 0,75 % du salaire annuel net imposable.

J'accepte un paiement automatisé des cotisations tous les mois et je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date Signature :

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force de propositions, d'actions, de négociation à votre service